

LE COURAGE DE S'ENGAGER

La négociation est un art difficile qui suppose que l'ensemble des partenaires sociaux soit en capacité de transgresser les dogmes et d'accepter des compromis intéressants pour les personnes qu'ils défendent dans le cadre d'un intérêt général bien compris.

Parvenir à un accord, c'est trouver un point d'équilibre où chaque partie prenante a le sentiment d'avoir su faire fructifier au mieux ses arguments.

Pour aboutir à un accord, il est donc indispensable de ne pas s'arc-bouter sur des positions et savoir effectuer, au bon moment, le pas en avant qui permet au processus de réussite de s'enclencher.

Signer sur un accord, c'est donc accepter que toutes ses revendications ne soient pas satisfaites mais considérer que le résultat de la négociation est globalement positif.

Au vu de ce qui précède, il est aisé de comprendre que la position de non signataire est plus confortable que celle de signataire.

Quant à la qualité du contenu des accords signés, il suffit de s'interroger sur le nombre d'accords qui ont fait l'objet du droit d'opposition, pour en mesurer l'intérêt.

Il est important de noter, également, que les non signataires ne sont pas les derniers pour revendiquer l'application de telle ou telle mesure contenue dans les accords ainsi que pour pointer les dysfonctionnements de ceux-ci.

Pour la CFE-CGC, la recherche du point d'équilibre et du meilleur compromis, sans renier nos valeurs, est ce qui nous guide dans les négociations et qui détermine la signature ou non de l'accord négocié.

Une fois l'accord signé, les mesures qu'il comporte vont s'appliquer à l'ensemble des agents de l'entreprise sans que ceux-ci ne sachent toujours d'où elles viennent..

Car sans signataires, il n'y aurait pas d'accords négociés.

Adhérer à une organisation syndicale, c'est mieux qu'assurer sa voiture ou son habitation, c'est permettre une réelle prise en compte de l'humain dans les évolutions de l'entreprise afin que celles-ci ne se réduisent pas aux seules considérations économiques et financières.

C'est permettre une redistribution équilibrée des fruits de la performance de l'entreprise, due principalement à l'implication des salariés.



C'est bénéficier d'avancées importantes tout au long de sa carrière, grâce aux négociations menées par les organisations syndicales au nom des salariés.

Mais pour cela, les organisations syndicales ont besoin d'adhérents pour assurer leur indépendance, notamment financière, à l'égard des employeurs. Et les salariés ont besoin d'organisations syndicales qui s'engagent pour que les négociations se traduisent en mesures concrètes qui s'appliquent. Sans signataires, il n'y a pas d'accords qui valent.

Pour atteindre ces objectifs, à la CFE-CGC nous pensons que l'adhésion à un syndicat devrait être obligatoire dès l'entrée dans une entreprise et la cotisation intégralement déductible de l'impôt sur les revenus. Il y a suffisamment d'organisations syndicales en France, avec des nuances dans leur philosophie respective, pour que chaque salarié en trouve une à son goût.

A l'instar de ce qui se passe dans certains pays d'Europe du nord, si les mesures contenues dans un accord s'appliquaient aux seuls adhérents des syndicats signataires cela ferait réfléchir à deux fois les syndicats qui ne signent pas